

# LE RÉVEIL

DES COCHERS-CHAUFFEURS

# HALTE

# AUX

# MASSACRES !

PAIX ET JUSTICE





# POUR RESTER AU PLUS PRÈS DES COCHERS-CHAUFFEURS



CLIQUEZ SUR  
[www.cgt-taxis.fr](http://www.cgt-taxis.fr)

ou

SCANNEZ  
le flash code



## LE RÉVEIL DES COCHERS-CHAUFFEURS

Organe de la Chambre Syndicale des Cochers-Chauffeurs CGT (fondé en 1884)

Imprimerie Rivet Presse Édition - Rue Claude-Henri Gorceix - 87000 Limoges

Mise en page: La Petite Imprimerie - Le directeur de publication: Claude PROTOIS

Dépôt légal n° 7 - 2000 - ISSN 1760-5180 - N° CPPAP: 1225 S 07479

Éditeur: CSCC CGT Taxis - 3, rue du Château d'Eau - 75010 Paris



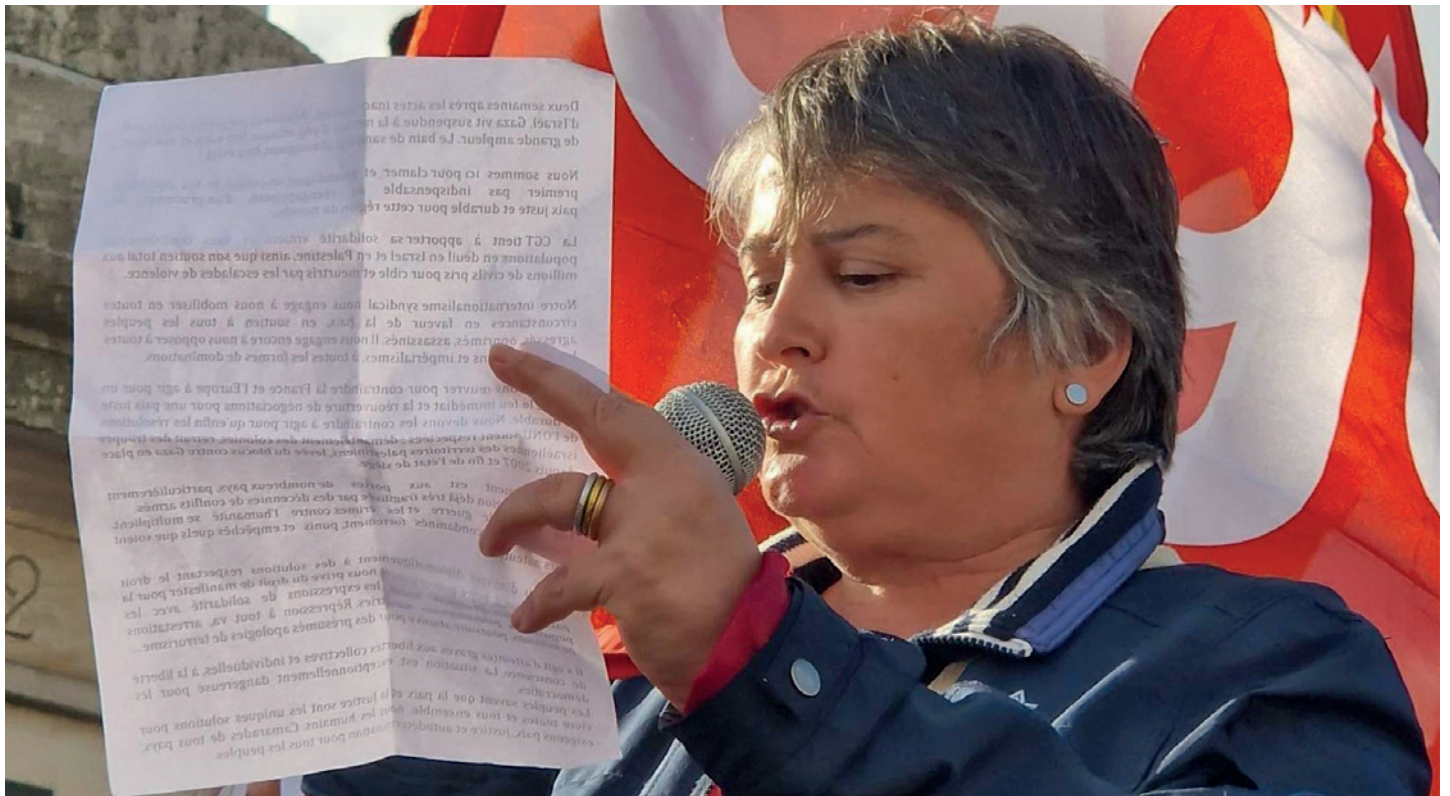
IMPRIM'VERT®

© 2017 - 5657



# Intervention de la CGT au rassemblement pour la paix à Paris ce dimanche 22 octobre

Céline Verzeletti, membre du Bureau Confédéral de la CGT, est intervenue pour rappeler les raisons de sa présence à ce rassemblement qui réunissait 30 000 personnes Place de la République. La CGT s'inscrit dans les initiatives de rassemblement les plus larges pour obtenir un cessez-le-feu immédiat et la réouverture d'un processus de paix durable, en Israël et en Palestine, sur la base des résolutions de l'ONU.



Deux semaines après les actes inacceptables de terreur perpétrés dans le sud d'Israël, Gaza vit suspendue à la menace d'une attaque terrestre et maritime de grande ampleur. Le bain de sang doit absolument être évité.

Nous sommes ici pour clamer et revendiquer un cessez-le-feu immédiat, premier pas indispensable pour engager un processus de paix juste et durable dans la région israëlo-palestinienne.

La CGT tient à apporter sa solidarité entière et sans conditions aux populations en deuil en Israël et en Palestine, ainsi que son soutien total aux millions de civils pris pour cible et meurtris par les escalades de violence.

Notre internationalisme syndical nous engage à nous mobiliser en toutes circonstances en faveur de la paix, en soutien à tous les peuples agressés, opprimés, assassinés.

Il nous engage encore à nous opposer à toutes les colonisations et impérialismes, à toutes les dominations.

Nous devons œuvrer pour contraindre la France et l'Europe à agir pour **un cessez-le-feu immédiat** et la réouverture de négociations **pour une paix juste et durable**.

Nous devons les contraindre à agir pour qu'enfin les résolutions de l'ONU soient respectées : démantèlement des colonies, retrait des troupes israéliennes des territoires palestiniens, levée du blocus contre Gaza en place depuis 2007 et fin de l'état de siège.

L'embrassement est aux portes de nombreux pays, particulièrement dans cette région déjà très fragilisée par des décennies de conflits armés.

Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité se multiplient. Ils doivent être condamnés fortement, punis et empêchés quels que soient les auteurs.

Au lieu d'œuvrer diplomatiquement à des solutions respectant le droit international, notre gouvernement nous prive du droit de manifester pour la paix : il tente d'entraver toutes les expressions de solidarité envers les populations palestiniennes meurtries.

**Répression à tout va, arrestations de militants, poursuite abusive pour des présumées apologues de terrorisme... et nous sommes solidaires avec nos camarades du Nord qui ont été interpellés de manière très violente et très injuste.**

Il s'agit d'atteintes graves aux libertés collectives et individuelles, à la liberté de conscience.

La situation est exceptionnellement dangereuse pour les démocraties.

Les peuples savent que la paix et la justice sont les uniques solutions pour vivre toutes et tous ensemble, nous les humains.

Camarades de tous pays, exigeons paix, justice et autodétermination pour tous les peuples.



*Monsieur le sous-directeur des déplacements et de l'espace public,*

Suite à votre courrier du 27 juin dernier qui s'interroge sur la nécessité de construire un nouvel indice économique, il nous semble nécessaire de rappeler un certain nombre d'éléments afin d'éviter de reproduire les erreurs commises par le passé. Votre courrier nous fait en effet craindre que le sujet principal des futures commissions se limite comme chaque année depuis 2002 à fixer le nombre de nouvelles autorisations de stationnement (ADS) à créer, et cela, sans se baser sur des données économiques ou statistiques qui démontreraient une telle nécessité.

La question du nombre de taxi est en effet un sujet récurrent abordé par l'administration alors qu'il n'est qu'un élément parmi tant d'autres, et pour la CGT-Taxis, certainement pas la priorité. La création de nouvelles ADS présente effectivement l'avantage d'être peu coûteux pour l'État, tout en donnant l'impression d'agir pour le secteur. Il semble moins aisé pour vos services d'éradiquer le racolage, de faire appliquer la législation aux VTC qui sont en infraction permanente ou de tirer les conséquences des conditions inhumaines du statut locataire. Ces problèmes pourtant fondamentaux nécessitent eux un réel investissement des services de l'État et des moyens financiers et humains certainement supérieurs aux budgets engagés actuellement. Ces sujets sont pourtant une priorité pour assainir le secteur, bien avant la question réductrice du nombre.

Il semble donc nécessaire de rappeler une fois de plus les dangers d'un surnombre de taxis, situations déjà connues et ayant mené tout le secteur à la faillite. La loi du 13 mars 1937 ayant pour objet l'organisation de l'industrie du taxi a été la réponse judicieuse à cette crise du surnombre et il convient de l'avoir à l'esprit car il semble que cette règle fondamentale qui assurait un équilibre, certes précaire, passe aujourd'hui au second plan.

Depuis 2002 malheureusement nous avons en effet vu les erreurs du passé se reproduire avec à la fois une augmentation disproportionnée du nombre d'ADS (+ 4 224 créations d'ADS entre 2002 et 2022, soit + 28 %) et sans fondements (aucune corrélation avec des indicateurs fiables) mais aussi avec en parallèle la création des VTC qui sont en nombre illimités et sans zone de rattachement et dont l'activité, jusqu'à preuve du contraire, s'apparente à du taxi déguisé. A cela s'ajoute la volonté récente et sans concertation de rajouter encore 800 licences PMR (+4 %), là encore sans aucun fondement rationnel si ce n'est l'organisation d'un événement de trente jours en 2024.

Nous devons également souligner que ces augmentations continues du nombre d'ADS depuis 2002 n'ont pas du tout été accompagnées par la même croissance de nos

infrastructures mais aussi des moyens mis en place par les services de l'État, bien au contraire. Les stations sont sans cesse détruites, déplacés dans des endroits peu accessibles et peu visibles. Les effectifs des boers ont certes augmenté mais sans commune mesure avec l'explosion du nombre d'acteurs. De même, les moyens de cyber-police réclamés par les organisations syndicales depuis plus de dix ans n'ont toujours pas vu le jour. Alors qu'il vous semble normal de créer par milliers de nouveaux taxis, en revanche, obtenir une augmentation de quelques dizaines de fonctionnaires semble problématique ! Il est par exemple de notoriété publique que la situation dans les aéroports et les gares démontrent que vos effectifs de police ne répondent absolument pas au nombre d'infraction constaté sur ces sites. Concernant l'absence d'indicateur fiable, la CGT-Taxis le dénonce depuis 2002. En résumé, ces indicateurs étaient trop généralistes, non pertinents et nous ne disposons d'aucune mesure directe de l'activité du taxi. La profession et l'administration ont enfin fini par le reconnaître en 2021 comme vous le rappelez dans votre correspondance. Mais au lieu d'entraîner un moratoire sur la création d'ADS, ce qui aurait été la suite logique de ce constat, la préfecture a au contraire décidé arbitrairement la création de centaines de nouvelles ADS au doigt mouillé ! La simple « consultation » de la commission ne constitue pas une démonstration de la nécessité de ces créations. De même, nous nous interrogeons sur votre calcul, votre audit qui vous a menés à déterminer le nombre de 800 PMR pour les JO de 2024 ? Ces choix traduisent l'absence de rationalité dans les décisions de l'administration et participent à la déréglementation de notre profession ce qui la fragilise encore plus. Votre question sur l'opportunité de construire un nouvel indice renforce cette politique de « l'à peu près », car vous ne pouvez pas administrer le taxi sans outils statistiques dignes et irréversibles présentent souvent à la va-vite en dépit des lourdes conséquences qu'elles impliquent.

De manière générale, il faut également rappeler que le contexte global des transports en Île de France n'a jamais été pris en compte par la commission. Or, le taxi ne vit pas en vase clos, il n'est qu'un maillon de l'ensemble des moyens de transport existants. Le développement des transports en commun par exemple est négligé alors que les mois à venir vont voir les deux aéroports parisiens reliés par la ligne CDG express ou Orly par la ligne 14. Il est indiscutable que ces nouvelles lignes vont avoir des conséquences sur le secteur du taxi. L'administration et une partie des organisations représentatives semblent l'occulter ou l'ignorer. Nous ne disposons d'aucune étude d'impact digne de ce nom pro-

venant des services publics, tant sur le développement des transports publics, que sur celui des VTC, sur le télétravail, sur les mobilités autonomes,...

Dans la problématique d'une offre satisfaisante, le principal frein à une optimisation totale ne réside pas uniquement dans la variable du nombre mais essentiellement dans la congestion de la métropole parisienne avec une vitesse de circulation qui ne cesse de se dégrader. Ce constat est ancien mais pourtant l'administration semble impuissante à changer le cours des choses. Cette dégradation de nos conditions de circulations impacte pourtant directement notre métier en entraînant mécaniquement une diminution du nombre de courses taxi réalisé chaque jour. Ce point crucial ne fait pourtant l'objet d'aucune réunion, d'aucun groupe de travail alors qu'encore une fois c'est la clé de voûte de notre activité. Doublez la vitesse moyenne et nous multiplierons par deux notre nombre de courses avec le même nombre d'ADS! Il est évidemment plus aisé car peu coûteux pour votre administration de créer des ADS que de régler les problèmes de congestion de la circulation.

Enfin et c'est un autre point fondamental, il est regrettable que l'autorité de tutelle ne prenne pas en considération les conditions de travail des conducteurs de taxis: nombre d'heures, repos, poids des crédits, prix inadaptés des locations, inadéquation de la tarification aggravée par les forfaits,... Sans ces indicateurs vous ne pourrez pas appréhender la réalité de notre secteur. Nous aurions pu également évoquer l'absurdité du système d'examen. Le nombre de session d'examen n'est en effet pas défini par les besoins du secteur mais par le nombre de candidat à l'examen, peu important les besoins réels de la profession! L'administra-

tion devrait évidemment fixer les examens en fonction du nombre de chauffeur à former. Dans le taxi, c'est l'inverse: tant qu'il y a des candidats, il y a des examens.

Nous demandons donc un moratoire sur la création de nouvelles ADS afin de s'atteler aux chantiers prioritaires: situation de la circulation, abrogation de la location, retour à la tarification horokilométrique avec un rattrapage des retards tarifaires accumulés ces dernières années, récupérations des licences non exploitées ou exploitées illégalement pour les distribuer aux conducteurs inscrits sur la liste d'attente, conventionnent pour tous avec respect du tarif réglementaires fixés par le ministère des Finances sans aucunes remises, et des engagements de l'administration sur le respect et le développement des structures du taxi: stations, couloirs, accès réservés, fin de la verbalisation abusives,... Ces chantiers sont indispensables pour assainir le secteur, pour mesurer l'état de santé du taxi en combinant l'amélioration des conditions de travail des conducteurs tout en améliorant la satisfaction de nos usagers.

Le taxi repose sur un équilibre fragile, ne l'envisager que sous l'angle réducteur et simpliste du nombre d'ADS ne résoudra donc en rien les problèmes structurels du taxi. Au contraire, le passé nous démontre qu'un surnombre de taxi entraînera l'ensemble des acteurs à la faillite. Même les chauffeurs VTC l'ont compris, eux qui réclament avant tout un numerus clausus!

Veillez agréer, Monsieur le sous-directeur des déplacements et de l'espace public, nos salutations distinguées,

Pour la CSCC CGT-Taxis,  
Un secrétaire: M. ABID

## Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Zone d'exercice du taxi : .....

Salarié

Locataire-gérant

Coopérateur

Artisan

Bulletin à renvoyer à la CGT-Taxis : 3, rue du Château d'Eau - 75010 Paris - Tél. : 01 44 84 50 40 - E-mail : contact@cgt-taxis.fr

### Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer



# Taxis

VOTRE FORCE POUR L'AVENIR

## Réunion d'exploitation ADP/Taxis

Vendredi 6 octobre 2023 à 14 h 00

Lieu : Orly 4 – Salle 3017

### Participants :

Pour les Représentants De taxis	GOLOIU	Dan	CSSCTP GESCOP
	ABID	Mohamed	CSCC CGT-Taxis
	DUARTE	Christophe	CSCC CGT-Taxis
	BELHAJ	Mohamed	FIT75/FNTI
	LOPES	Felino	FTI75/FNTI
	UNDERWOOD	Allan	CSLVA
	RASCALON	Pascal	CSLVA
	DURIF	Louis	AETBDAO
	SEGHIR	Mehdi	AETBDAO
	BELKAÏD	Ali	FO UNCP Taxi
TOURSEL	Rabah	FO UNCP Taxi	

Pour le Groupe ADP	FRUITIER	Magali	Responsable marchés de services Transports
	ROBIC	Virginie	Adj. Responsable marchés de services Transport
	HANNEBERT	Eric	Responsable accès et relations transporteurs
	KOFFI	Jean-Luc	Responsable pôle du parcours client extérieur
	CROS	Thierry	Responsable du pôle parcours client
	REDIER	Lucile	Responsable marketing stationnement et mobilité

Pour CITY ONE Accueil Passagers	RAYMOND	David	Responsable d'exploitation
---	---------	-------	----------------------------

### Introduction :

Jean Luc KOFFI pour le groupe ADP présente l'ordre du jour partagé avec les représentants de la profession de taxi.

M. Abid, pour la CGT, demande si ADP confirme le passage à 2 heures gratuites dans les parcs pro ? Thierry CROS confirme que, le stationnement n'est possible qu'une heure maximum précédant l'horaire de prise en charge souhaité par le client et ce, conformément au code des transports, article D.3120 -3.

Seules certaines circonstances spécifiques, telles que des retards d'avions, ou l'accomplissement des formalités d'arrivée par les passagers, peuvent justifier le dépassement d'une heure précédant la prise en charge souhaitée par le client. Il est rappelé qu'en l'absence de réservation préalable, l'utilisation des Parkings Pro n'est pas autorisée par la réglementation des transports. Il confirme également que 98 % des utilisateurs des Parcs pro restent moins d'une heure.

M. Belkaïd, pour FO UNCP Taxi, signale avoir vu des chauffeurs entrer dans le parc pro3 en étant en solde négatif. ADP va regarder ce point.

M. ABID demande à ADP de fournir les chiffres des contrôles de police dans les parcs pro et plus largement sur la plateforme.

Thierry CROS indique ne pas avoir ces chiffres.

M.GALOIU, pour CSSCTP GESCOP, souligne que les contrôles des services de police sont insuffisants. Il indique également que les parcs pros sont en permanence saturés.

Eric HANNEBERT indique, après une surveillance vidéo accrue, depuis la séparation de la DM1 -2 et PRO1-2 fin juin, ce parc propose une capacité suffisante une grande majorité du temps (40 places). Point d'ailleurs remonté par de nombreux professionnels.

Thierry CROS précise que ce parc sera entièrement dédié aux professionnels (100 places) après l'ouverture de la nouvelle dépose minute 1 -2-3.

Hors réunion : l'ajout d'un chenal d'entrée a été demandé pour la fin de l'année 2023 afin de fluidifier l'entrée.

### Plan d'action sur Paris-Orly :

Jean Luc Koffi indique que pour le dispositif anti racoleur mis en test à CDG jusqu'à fin novembre, nous n'avons pas encore de bilan précis.

M. UNDERWOOD demande si un bilan intermédiaire a été fait.

Ce point devra être abordé conjointement avec la préfecture déléguée aux aéroports, les taxis et ADP lors d'une réunion spécifique avant la fin de l'année.

M. BELKAÏD pense que ce dispositif ne sert à rien. Il nous informe que les racoleurs sont maintenant équipés de talkie-Walkie qui leur permettent de se passer les infos en direct.

Jean Luc KOFFI annonce que la voie prioritaire BUS/TAXIS a été réalisée cette semaine. Nous ferons un bilan à notre prochaine réunion.

M. SEGHIR nous signale avoir été témoin d'un fait de racolage de la part d'un taxi n'étant pas passé par la BAT et entrant par l'accès gare routière 123 en doublette. Il passe ensuite par une des barrières pompiers pour intégrer la file d'attente puis darse N° 1.

M. Hannebert indique qu'il fera un repérage sur place pour empêcher cet accès illicite.

### Parcs Professionnels :

M<sup>me</sup> DINIC, par la voix de M. TOURSEL, rappelle que son véhicule ne passe pas dans le PRO 3. Des mesures précises ont été réalisées et le passage maximal est de 2,20 m. Eric HANNEBERT remercie M. RASCALON pour sa participation aux tests réalisés à l'issue de la précédente réunion. ADP rappelle que les parcs Pro 1-2 et 4 sont les seuls en hors gabarit. ADP va étudier une solution de zone de prise en charge taxis pré-réservés proche d'Orly 3 et au besoin refaire un test in situ avec M<sup>me</sup> Dinic.

Les taxis constatent des stationnements de VTC sans chauffeur à bord du véhicule et contrairement à l'article L3122-9 du code des transports au sujet de la maraude.

Les organisations syndicales déplorent l'absence des Boers sur la plateforme.

### Fréquentation et régulation de la Base Arrière Taxis et des ZPEC :

Les indicateurs présentés par Magali Fruitier montrent une augmentation de la fréquentation de la base arrière- taxis. Le seuil des 5 200 taxis par jour a notamment été dépassé.

Les temps d'attente sur les zones de prise en charge taxis restent quant à eux stables avec une alimentation des zones acceptable.

MM BELKAÏD et GALOIU alertent sur les accès aux zones de prise en charges qui sont en permanence saturés et que la régulation BAT est catastrophique. Ils donnent l'exemple de l'agent Cityone qui empêche un taxi de quitter la ZPEC pour en rejoindre une autre au bout de 45 minutes.

Magali FRUITIER rappelle que, passé 20 minutes, un chauffeur peut demander qu'on l'affecte à une autre ZPEC. Un affichage sera remis en place dans les ZPEC pour rappeler cette règle. De plus Magali FRUITIER demande que tous les écarts concernant la régulation et les agents Cityone soient précisément et assez rapidement remontés à ADP afin de comprendre ces dysfonctionnements. (Lieu/date/heure).

M. Hannebert demande effectivement que toutes les dérives lui soient remontées par mail afin de pouvoir les qualifier et les quantifier.

### Vie dans la base arrière taxis :

Lucile REDIER présente l'offre rechargement de véhicules électriques dans la BAT. Constats faits par ADP :

- 7 à 8 utilisations par jour et par borne soit 2 fois moins que CDG
- 1/3 des charges réalisées en abonnement

Projets : 6 bornes de 120 KVA seront installées en juin 2024

Lucile REDIER indique que le paiement est possible une carte bancaire ou autre abonnement que Alizé (facturation différente).

M. UNDERWOOD constate que l'utilisation des BRVE est ponctuelle et doit être rapide (biberonnage) et que l'offre n'est donc pas adaptée (129 euros par mois) à ce fonctionnement.

M. RASCALON demande s'il serait possible de créer une offre spécifique « biberon nage » ?

M. BELKAID indique que beaucoup de taxis roulent à l'hybride et ne rechargent pas à la BAT.

M. TOURSEL signale que des individus non taxis se promènent dans la BAT et détériorent les installations.

Il demande à interdire l'accès des piétons. Cette démarche a été initiée à la BAT de CDG, ADP Orly va étudier cette faisabilité.

Sur la question de l'offre restauration, et distributeurs automatiques, une nouvelle offre « bar à salade » a été mise en place le 05/10/2023. Eric Hannebert indique que la mise en place du groupe de travail ADP/Taxis sera partagée avec notre direction client et a bon espoir de le mettre en place d'ici fin novembre. La démarche a été initiée à la BAT de CDG afin d'améliorer l'offre chaude. Eric HANNEBERT indique que l'offre chaude ne pourra pas être comparable entre Orly et CDG car les cuisines des deux BAT ne sont pas équipées de la même manière. Une réunion en interne ADP est programmée le 07/11 avec les chefs de projet restauration afin de préparer une réunion avec les représentants de taxis avant fin novembre.

Eric Hannebert indique que les verrous de tous les blocs sanitaires ont été remplacés par la maintenance ADP.

Il a été constaté que les toilettes réservées aux femmes, étaient souvent occupées par des hommes ce qui n'est pas acceptable. Les codes sont en cours de changement.

Les travaux sur les deux terrains de pétanque ont été finalisés le 17 août 2023. Des assis debout ont été positionnés de chaque côté des terrains.

Prochaine réunion prévue le 15/12/2023

Fin de séance à 16h 30.

# Modifications impactant les zones accès professionnels sur l'aéroport Paris-Orly

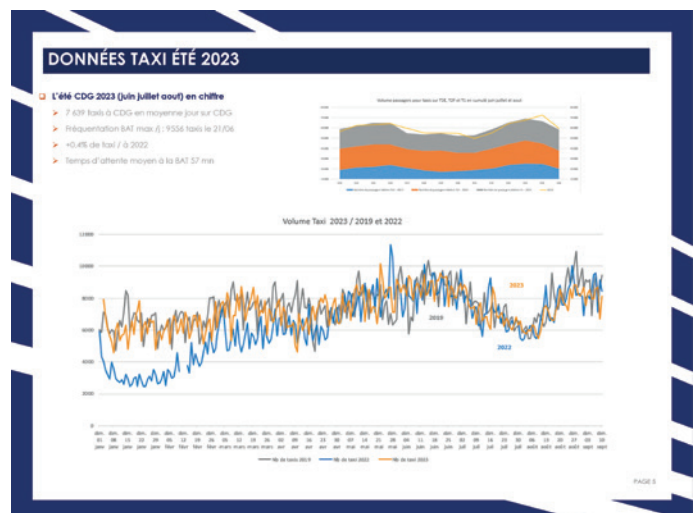
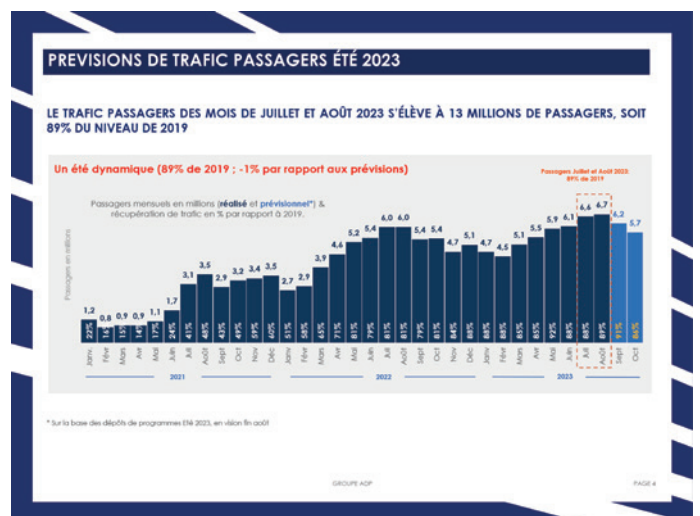


**Présentation Bilan été 2023 - Taxis Aéroport Paris-CDC - 12/10/2023**

### Ordre du jour

- 1 - Trafic passagers et bilan de l'été
- 2 - Evolution de l'offre de restauration
- 3 - Abonnement charge rapide
- 4 - Rupture BAT
- 5 - Application taxi
- 6 - Point d'avancement des travaux
- 7 - Sujets divers

## 1 - Trafic Passagers





## 2 - Evolution de l'offre de restauration

### RESTAURATION

- ♦ **Elargissement des horaires depuis le 10 juillet avec une amplitude 6h-22h**
  - Bilan à réaliser fin décembre: fréquentation au mois d'août confidentielle après 21h
- ♦ **Nouvelle gamme de restauration rapide à compter du 18 octobre 2023**

GROUPE ADP PHOTO

### RESTAURATION

- ♦ **Animations**

**Bonheur Nord**  
Nos recettes cheddar & marilles  
Le croûte  
Le hot dog  
La fameuse gaufre liégeoise

**Noël à la française**  
Nos recettes en trio à la truffe  
Le sandwich  
Les pâtes  
Le Paris-Brest

**REFUGE DES GOURMANDS**  
Nos recettes façon LAITELLETTES  
Le sandwich  
Le croûte  
La savoureuse chaudière de Savoie

**Bretagne**  
Nos recettes  
Le sandwich  
Le croûte  
Plat principal d'été

GROUPE ADP PHOTO

### RESTAURATION

- ♦ **Réactivation d'une offre « snack » à compter du 24 octobre 2023 en complément de l'offre pizzas**

Sous-famille	Libellé Article	PV TTC futur
SNACK CHAUD	SANDWICH KEBAB FRITES	7,80 €
SNACK CHAUD	SANDWICH AMERICAIN FRITES	7,80 €
SNACK CHAUD	CHEESEBURGER FRITES	9,50 €
SNACK CHAUD	CHICKEN BURGER FRITES	9,90 €
SNACK CHAUD	FISH BURGER FRITES	9,90 €
SNACK CHAUD	EMINCE KEBAB (+GARNITURE +SAUCE)	7,80 €
SNACK CHAUD	POULET CROUSTILLANT (+GARNITURE +SAUCE)	8,90 €
SNACK CHAUD	POISSON PANÉ (+GARNITURE +SAUCE)	8,90 €
SNACK CHAUD	CORDON BLEU (+GARNITURE +SAUCE)	7,80 €
SNACK CHAUD	STEAK HACHÉ (+GARNITURE +SAUCE)	7,80 €
SNACK CHAUD	STEAK HACHÉ DOUBLE (+GARNITURE +SAUCE)	10,50 €
ACCOMPAGNEMENT SEUL	FRITES	4,00 €
ACCOMPAGNEMENT SEUL	SALADE	4,00 €
ACCOMPAGNEMENT SEUL	LEGUMES VERTS POELEE	4,00 €
ACCOMPAGNEMENT SEUL	HARICOTS VERTS	4,00 €
ACCOMPAGNEMENT SEUL	TAGLIATELLES	4,00 €
ACCOMPAGNEMENT SEUL	RIZ BLANC	4,00 €
SUPPLEMENT	SUPPLEMENT CHEDDAR	1,00 €
SUPPLEMENT	SUPPLEMENT SAUCE KETCHUP	0,50 €

## 3 - Abonnement charge rapide pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

**20% DES PASSAGERS SE RENDENT À L'AÉROPORT EN TAXI**  
C'est pourquoi Paris Aéroport vous accompagne dans la transition vers des mobilités électriques

Un accès aux aéroports majoritairement par la route



des passagers se rendent aujourd'hui à CDG et à Orly en taxi.

Une stratégie incitative d'offre de recharge électrique pour accélérer la décarbonation

1

Déploiement de 80 points de charge rapide à l'horizon 2025. Les prochaines bornes déployées seront de puissance 120kW DC. Aujourd'hui 40 points de charge déployés (24kW & 50kW DC).

2

Mise en place d'une tarification préférentielle pour les taxis. Abonnement à 129€/mois pour 400kWh puis 0,33€/kWh au-delà.

**GRÂCE À L'ABONNEMENT, UNE CHARGE PENDANT VOTRE ATTENTE EN BASE ARRIÈRE À UN TARIF PRÉFÉRENTIEL**

Tarification à l'acte

Paiement à chaque recharge via:  
• carte de recharge Alizé  
• carte bleue via QR Code

**0,45€** par kWh consommé

Paiement à chaque recharge via:  
• Une carte de recharge d'un autre opérateur

Les tarifs de charge et modalités de paiement sont disponibles sur le site internet ou l'application mobile de votre opérateur.

Prix d'une charge – 15kWh (100km d'autonomie environ)

7,80 €

→

Prix d'une charge – 15kWh (100km d'autonomie environ)

5,70 €

Abonnement mensuel

Chargement de l'abonnement sur une carte Alizé

Paiement d'une mensualité fixe via:  
• Prélèvement sur carte bleue  
• Prélèvement sur compte bancaire

**400kWh** inclus par mois

**129€** par mois

Au-delà de 400kWh dans le mois

**0,33€** par kWh consommé

**3 RAISONS DE PASSER À L'ABONNEMENT CHARGE RAPIDE**  
Abonnement sans engagement à 129€/mois pour 400kWh

1

Une attente en base arrière optimisée

20 à 30min de recharge =  
+ 100km d'autonomie

2

Une enveloppe adaptée aux besoins des taxis

400kWh inclus =  
25 recharges de 100km d'autonomie

3

Un prix réduit au kWh en toutes circonstances

Au-delà des 400kWh =  
0,33€/kWh au lieu de 0,45€/kWh sans abonnement

Bases arrière taxis de Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle

**LOCALISATION DES BORNES DE RECHARGE RAPIDE**

Base Arrière Taxis Paris-Charles de Gaulle

16 points de charge 24kW DC

+

4 points de charge 50kW DC

=

20 points de charge rapide

Base Arrière Taxis Paris-Orly

16 points de charge 24kW DC

+

4 points de charge 50kW DC

=

20 points de charge rapide

**TEMPS DE CHARGE & PRIX MOYEN POUR 100KM D'AUTONOMIE EN ÉLECTRIQUE**  
Charge de 15kWh sur borne rapide (50kW)

Modèle	Temps de charge moyen pour 100km	Prix moyen de la recharge pour 100km
Mercedes EQA électrique	34min	7,80 € sans abonnement
Tesla Modèle 3 électrique	32min	
Hyundai Ioniq 5 électrique	23min	5,70 € avec abonnement
KIA EV6 électrique	20min	

**Invitation à venir découvrir les nouvelles offres le 6 novembre midi avec l'opérateur de restauration Chez Jean**



## 4 - Rupture BAT

### PRISES EN CHARGE AU CŒUR DE LA NUIT

#### Etat des ruptures ZI et ZE

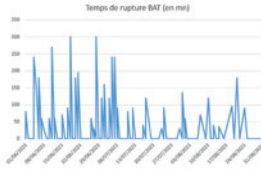
##### Rupture des zones tampons toutes stations CDG

>47 ruptures de taxi à la Base Aérienne Taxi (BAT) sur juin, juillet, août 2023  
>31 ruptures de taxi en zone tampon (impact sur le temps d'attente client) sur juin, juillet, août 2023



Tarif des taxis parisiens

Zone	Zone	Zone
Zone A (CDG)	Zone B (CDG)	Zone C (CDG)
Zone D (CDG)	Zone E (CDG)	Zone F (CDG)
Zone G (CDG)	Zone H (CDG)	Zone I (CDG)
Zone J (CDG)	Zone K (CDG)	Zone L (CDG)
Zone M (CDG)	Zone N (CDG)	Zone O (CDG)
Zone P (CDG)	Zone Q (CDG)	Zone R (CDG)
Zone S (CDG)	Zone T (CDG)	Zone U (CDG)
Zone V (CDG)	Zone W (CDG)	Zone X (CDG)
Zone Y (CDG)	Zone Z (CDG)	Zone AA (CDG)



Pour les ruptures de zone tampon (ZI T2E, T1 ou T2B) les plus conséquentes :

- 11/04 rupture ZI > 300 mn : Inondation sur la A1 suite aux intempéries de la soirée et substitution RER B sur ce WE
- 28/04 rupture ZI > 300mn : Fermeture A1 dans les 2 sens de circulation et fermeture des 3 bretelles ADP vers A1 suite
- 05/07 rupture ZI > 240 mn : Fermeture Autoroute A1 Paris/Porte de La Chapelle => CDG de 21h30 à 05h30 dans les 2 sens de circulation
- 21/08 rupture ZI > 180 mn : Nuits du 21 au 20/08 inclus : impossibilité de rejoindre Paris ou le Boulevard Périphérique aux portes de la Chapelle et de Bagnelet, par les autoroutes A1 et A3

## SÉCURISATION DE LA BAT

### Objectif :

Sécuriser la zone pour empêcher les clandestins de pénétrer dans la BAT

### Fin des travaux en septembre :

- Reste un élément à terminer en complément de la demande d'origine pour l'allongement des barrières



## TRAVAUX AME DME

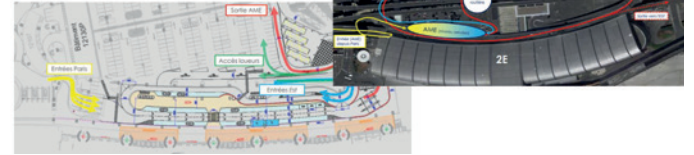
### Réalisation de la DME avec 2 voies de circulation et le stationnement en parallèle



- Réduction emprise de la rocade à 5,50m (déplacement GBA)
- DME = 2 voies de circulation + 2 voies de stationnement parallèles

### Travaux de janvier à avril 2024 :

- Capter le flux de l'Est directement sur l'AME



## 5 - Application Taxi

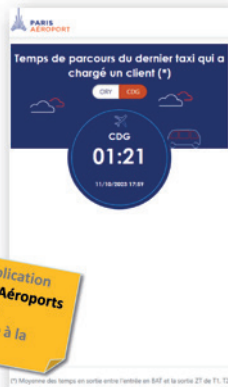
### APPLICATION TAXI

#### Objectif :

Communiquer aux taxis professionnels les temps de parcours taxis sur CDG et sur Orly

#### Finalisation de l'application :

- Application version beta finalisée
- Vérification des données sur CDG validée en Aout-septembre
- Vérification des données ORY vendredi 13 octobre
- GO du déploiement par UO semaine 42
- Déploiement DSI 2 mois (mise en service début 2024)



Nom application  
Info Taxi Aéroports  
de Paris à  
soumettre à la  
COM ADP

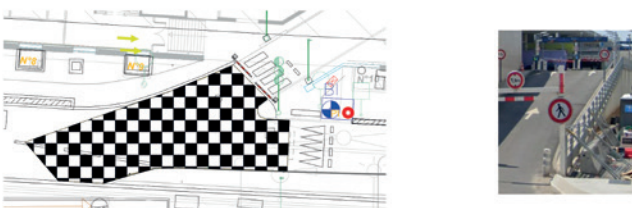
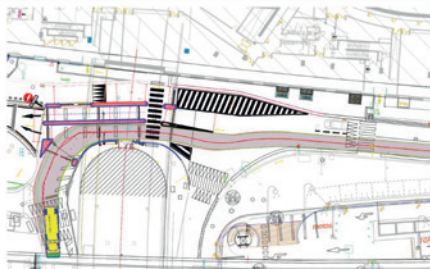
21 Mesures des temps de sortie entre l'aéroport de BAT et la sortie ZI de T1 T2

## 6 - Point d'avancement des travaux

### TRAVAUX DE DOUBLEMENT DES SAS SOUS LE S3

#### Travaux :

- Travaux en stand by pour le calcul des gabarits 19T
- Rédaction d'un mode opératoire pour les livraisons



## TRAVAUX DIVERS

- Installation de 4 nouveaux PMV (Panneaux à Messages Variables) sur la BAT

- Montage terminé
- Mise en service opérationnel courant novembre

- Affichage des numéros de licences sur les PMV

- 1<sup>er</sup> trimestre 2024

- Installation d'un écran sous le préau de la BAT avec affichage des licences

- 1<sup>er</sup> trimestre 2024

- Travaux de réparation des sanitaires

- 1<sup>er</sup> semestre 2023 : 17 K€ de réparation
- Remise en état des blocs sanitaires homme (avec remplacement des robinetteries) : 50 K€

Constat de forte dégradation des sanitaires

## Suppression des bornes d'appel Taxis Boulogne-Billancourt : La réponse du maire

### suppression bornes appel taxis BB

1 message

18 octobre 2023 à 16:41

Le Président de GPSO <LePresidentdeGPSO@seineouest.fr>  
À : "contact@cgt-taxis.fr" <contact@cgt-taxis.fr>

Cher Monsieur,

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention de votre courriel relatif à la suppression des bornes d'appel de taxis situées à Boulogne-Billancourt.

Depuis quelques années, la généralisation des téléphones portables permettant d'accéder aux services de géolocalisation et aux applications des entreprises exploitantes de taxis a conduit à une baisse très sensible de l'utilisation de ces équipements. L'examen des relevés de communication des bornes situées à Boulogne-Billancourt a confirmé cette tendance, à travers un nombre d'appels très faible depuis plusieurs années.

En outre, ces bornes auraient nécessité pour continuer à fonctionner une importante mise à jour technique. Le coût de cette dernière, ajouté aux frais de maintenance et de réparation périodiques, sont apparus incompatibles avec le maintien d'un service auquel la population ne recourt plus qu'exceptionnellement.

Néanmoins, et par précaution, le retrait de ces équipements a été précédé de leur déconnexion pendant une période de plusieurs mois, durant laquelle aucun usager n'a formulé de réclamation. C'est sur la base de l'ensemble de ces éléments que la décision de supprimer les bornes a été prise.

Bien évidemment, cela ne remet absolument pas en question la présence des stations de taxis de Boulogne-Billancourt, qui sont maintenues aux mêmes endroits que précédemment et continuent d'être signalées par les marquages et panneaux habituels.

J'ai par ailleurs demandé aux services de l'intercommunalité Grand Paris Seine Ouest de se tenir à votre disposition afin d'étudier les actions susceptibles d'être engagées pour améliorer l'offre des taxis sur le territoire.

Je reste à votre écoute et vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

**Pierre-Christophe BAGUET**

Maire de Boulogne-Billancourt

### Rappel du message initial !

De : CGT-Taxis <contact@cgt-taxis.fr>

À : Baguet Pierre-Christophe <Pierre-Christophe.Baguet@mairie-boulogne-billancourt.fr>

Envoyé : mardi 19 septembre 2023 16:32

#### Objet : Stations taxis : Boulevard Victor Hugo et Avenue Charles de Gaulle

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez certainement, les chauffeurs de taxi sont un maillon de la chaîne des transports, en complément des transports publics. Ils ont toute leur place dans les communes d'Ile-de-France et leur mission est essentielle pour la mobilité des franciliens.

Aussi, nous sommes surpris d'apprendre que vos services ont décidé de supprimer les bornes d'appel des stations situées au 126 boulevard Victor Hugo et au 1 Av. Charles de Gaulle. Nous regrettons que cette opération n'ait pas fait l'objet d'une concertation avec les représentants des taxis parisiens.

De plus, les lignes téléphoniques de ces bornes d'appel sont toujours actives et si un usager les appelle alors celles-ci sonnent dans le vide, donnant l'impression erronée aux usagers qu'il n'y aurait pas de taxis dans ces stations.

Ces stations sont actives en journée comme le soir, elles satisfont les demandes de vos concitoyens et génèrent des courses pour les taxis qui y stationnent régulièrement.

Nous vous prions donc, par la présente de bien vouloir réexaminer cette mesure.

Dans l'attente de votre réponse sur ce dossier de mobilité publique, nous prions de croire, Monsieur le Maire, en notre considération la meilleure.

Cordialement,

Pour la CSCC CGT-Taxis,

Un secrétaire : M. ABID

3, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS - Tél : 01 44 84 50 40



# Compte rendu de réunion à CDG de la CGT-Taxis

**Le jeudi 12 octobre 2023, s'est tenu une réunion en présence des responsables d'ADP CDG et les représentants syndicaux taxis (CGT-Taxis, GESCOP, CFTD, FTI75, UNTP ainsi que la CSLVA) dont l'ordre du jour était le suivant :**

## Trafic Passagers et bilan taxi de l'été

Le trafic passager des mois de juillet et août 2023 s'élève à 13 millions de passagers, soit 89 % du niveau de 2019.

## Application taxi

L'application que nous réclamions depuis plusieurs années à ADP afin que les chauffeurs puissent voir le temps d'attente aux bases arrière de CDG et Orly en temps réel, sera mise en service vers janvier 2024.

Le nom de cette application devrait être « Info Taxi Aéroports de Paris ».

## Point d'avancement des travaux

Au sujet des sanitaires se trouvant à la base arrière de CDG : des travaux de réparation d'un coût de 49 000 euros vont être exécutés prochainement.

ADP a rappelé que les laveurs à la salette causent plus de 20 % de coûts supplémentaires en consommables (eau, savon et papier). Que ceux-ci dégradent aussi les robinets quand ils remplissent leurs bidons. Pour mémoire, faire laver son véhicule est interdit par le règlement de la base.

En cas d'infraction à cette règle, une interdiction temporaire d'entrer à la base arrière pourra être prise à l'encontre du chauffeur de taxi.

Afin de dissuader l'entrée des personnes non habilitées à la base arrière, des travaux ont été effectués (panneaux, grillage.).

## Rupture BAT

Suite aux interrogations d'ADP au sujet des manques de taxis aux bases arrières, la CGT-Taxis leur a expliqué qu'étant en entreprises individuelles, les chauffeurs ne pouvaient pas se permettre de travailler à perte. En effet, les forfaits aéroports sont inadaptés et tout particulièrement lors des fermetures nocturnes des autoroutes.

ADP a souhaité connaître notre avis sur les forfaits et ce qu'il pourrait être possible de faire pour les améliorer. La CGT Taxis a rappelé sa revendication du retour à une tarification au compteur horokilométrique, seul moyen de facturation qui soit équitable aussi bien pour le chauffeur que pour l'usager. Cette évidence n'est malheureusement pas partagée par toutes les organisations syndicales.

Certains syndicats se contenteraient d'apporter des faibles retouches alors que d'autres continuent à s'accrocher à la promesse illusoire des voies dédiées aux taxis.

Pour ADP, le forfait présente l'avantage de rassurer l'usager sur le prix de la course.

La CGT-Taxis a fait valoir :

- Qu'aujourd'hui, grâce aux applications, les usagers sont dans la capacité d'avoir une estimation en temps réel du prix du trajet avant de monter dans un taxi. Il n'y a donc plus cet aspect d'incertitude que les usagers les plus modestes pouvaient craindre.
- Les grandes plateformes VTC ont lutté pour obtenir le droit de tarifier à l'horokilométrique alors que la loi les obligeait à facturer aux forfaits. C'est le monde à l'envers.

## Évolution de l'offre de restauration

ADP propose 3 axes pour l'amélioration de la restauration sur la base arrière :

- Élargissement des horaires depuis le 10 juillet avec une amplitude 6h-22h
- Réactivation d'une offre « snack » à compter du 24 octobre 2023 en complément de l'offre pizzas
- Nouvelle gamme de restauration rapide à compter du 18 octobre 2023.

La CGT-Taxis observe que le rapport qualité prix du restaurant « Chez Jean » n'est pas à la hauteur de ce qui est pratiqué par les autres restaurants implantés dans l'enceinte de l'aéroport. Le cas de la Brioche Dorée a été donné en exemple où pour des prix comparables, on peut trouver des produits plus frais et de meilleure qualité et demande que ce sujet soit traité.

## Abonnement charge rapide

À ce sujet, ADP nous a communiqué les informations suivantes :

- Aujourd'hui 40 points de charge déployés (24 kW & 50 kW DC).
- Les prochaines bornes déployées seront de puissance 120 kW DC.
- Déploiement de 80 points de charge rapide à l'horizon 2025.

## Sujets divers

ADP a accédé à la revendication des VTC de pouvoir stationner dans le parc professionnel à un maximum deux heures contre une heure auparavant. ADP explique cette concession par le fait les chauffeurs VTC sont souvent confrontés à des retards de leurs clients et que dans tous les cas de figure un VTC est tenu de respecter l'article du Code des transports qui stipule : qu'un VTC peut stationner aux abords d'une gare ou d'un aéroport (ou à l'intérieur de leur enceinte) dans l'attente du client ayant réservé, mais seulement pour une durée d'1 heure maximum avant la prise en charge effective.

La CGT-Taxis renouvelle sa demande de la mise en place d'un agent chargé de contrôler que les véhicules entrant dans le parc professionnel ont bien une réservation à l'instar de ce qui se fait à la gare de l'Est.

# Pour partager vraiment la valeur, une seule solution : augmenter les salaires et les retraites !

Censé aider les salarié-es à faire face à l'inflation, le projet de loi sur le partage de la valeur se concentre sur les primes et l'intéressement, sans aborder la question des salaires. Pour la CGT, ce n'est pas satisfaisant – explications.



cgt.fr

## Le trompe-l'œil de la loi sur le partage de la valeur

Le projet de loi sur le partage de la valeur a récemment été adopté par le Sénat après avoir été débattu à l'Assemblée nationale.

Cette future loi fait la part belle au dispositif d'intéressement, de participation et de prime de « partage de la valeur » (PPV) créée en 2022.

En revanche, la question fondamentale des salaires est totalement absente et le patronat reste dans le déni au sujet du partage des richesses créées par le travail. Le préambule du projet de loi indique que la part des salaires dans les richesses créées est stable. C'est bien le contraire ! Les entreprises du CAC 40 ont bénéficié d'une hausse de 15 % des profits en six mois, grâce à l'inflation !



Depuis 2022, la hausse des profits est responsable de

**45%**

matières premières

de l'inflation, le reste provient des coûts de l'énergie et des

## Le mirage des primes

Les primes sont par nature aléatoires et décidées unilatéralement par les patrons: elles ne sont pas pérennes alors que le coût de la vie l'est clairement et durablement.

Les primes se substituent de plus en plus aux augmentations de salaire. Ce n'est pas la CGT qui le dit, c'est le Conseil d'analyse économique dans une note du 18 juillet 2023: « *L'intéressement et la prime de partage de la valeur sont plus propices à la substitution étant donné leur plus grande souplesse et le caractère volontaire de leur implémentation.* »

Le fait que les primes remplacent petit à petit le salaire a des conséquences catastrophiques sur les finances publiques et le financement de la Sécurité sociale. Comme l'intéressement, la prime « de partage de la valeur » n'est pas assujettie aux cotisations sociales, c'est-à-dire la part du salaire qui est socialisée et retenue pour financer la Sécurité sociale et les retraites. Cette exonération comme les autres n'est, en réalité, qu'une baisse de salaire.

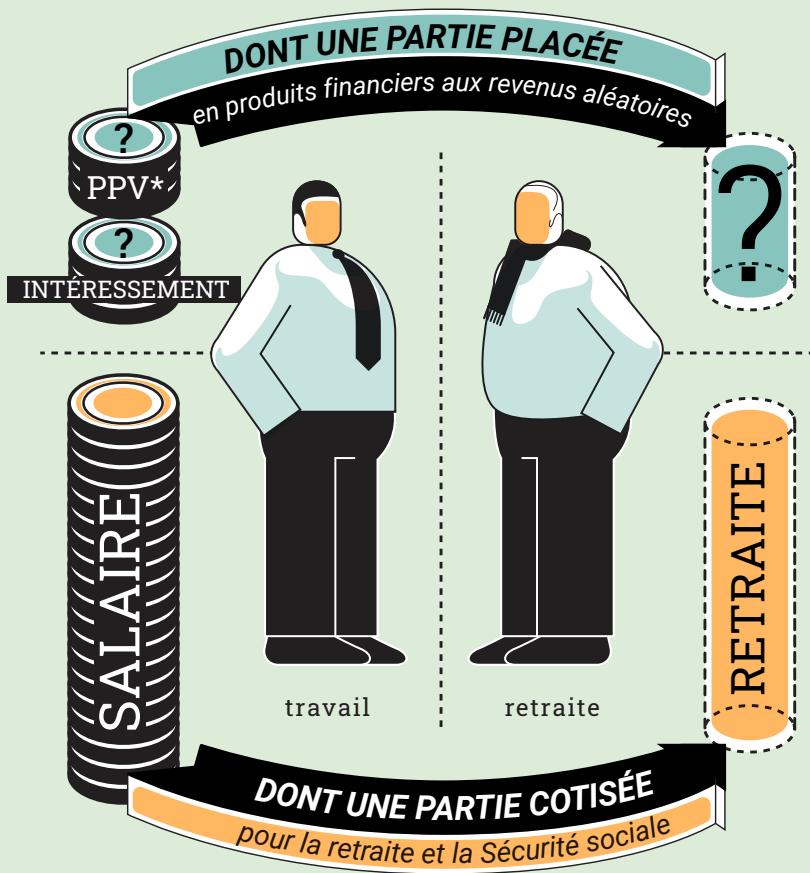
Pire ! La loi prévoit aussi la possibilité que cette prime soit placée sur un plan d'épargne entreprise ou épargne retraite. C'est-à-dire que les sommes soient placées dans des produits de retraite par capitalisation, qui échappent à notre système de protection sociale et de retraite solidaire et intergénérationnelle.



**FLASHER LE  
CODE POUR  
SE SYNDIQUER**



Ce qui rentre dans le calcul de la retraite :



\* Prime de partage de la valeur



voir aussi

**COMPRENDRE  
MA FICHE  
DE PAIE**

Le salaire doit rester une priorité et doit permettre à chacun·e d'en vivre décemment.

#### IL FAUT AUGMENTER TOUS LES SALAIRES :

- indexer les salaires sur les prix avec l'échelle mobile des salaires;
- augmenter le Smic à 2000 euros bruts par mois pour 32 heures hebdomadaires;
- augmenter les minima de branches et garantir une échelle qui reconnaît les qualifications et permet de vrais déroulements de carrière;
- augmenter tous les salaires dans l'entreprise: ouvrir dès l'automne partout des négociations sur des hausses générales de salaire



**1,6 fois le Smic,  
soit 3 200 € bruts**  
au niveau BTS-DUT (Bac +2)



**1,8 fois le Smic,  
soit 3 600 € bruts**  
au niveau licence (Bac +3)



**2 fois le Smic,  
soit 4 000 € bruts**  
au niveau master (Bac +5)



**2,3 fois le Smic,  
soit 4 600 € bruts**  
au niveau doctorat (Bac +8)



**Pour gagner des augmentations de salaires dans son entreprise, le meilleur moyen est de voter et faire voter pour la CGT aux élections professionnelles. Flasher le QR-code pour en savoir plus**



MFA TAXI



# UNE ASSURANCE QUI RÉPOND AUX EXIGENCES DE VOTRE MÉTIER

Des garanties spécifiques pour  
une protection complète de votre  
activité professionnelle et une  
assistance 0km incluse.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS  
DE VOTRE CONSEILLER !

[mfa.fr](http://mfa.fr)

**01 49 68 68 68**



Ce 17 octobre, lors de la journée mondiale du refus de la misère, la CGT est mobilisée aux côtés d'ATD quart monde et du collectif refuser la misère pour rappeler que le combat contre la pauvreté nous concerne toutes et tous. Il est plus que jamais urgent de rendre possible le travail décent pour tou·tes !



**Un seul mot d'ordre :  
il faut rendre le travail décent**

Cette journée mondiale du refus de la misère a été conçue pour donner la parole aux personnes directement concernées par la pauvreté et qui vivent au quotidien dans des conditions indignes.

**L'emploi ne protège plus de la pauvreté et de l'exclusion**

En France, près de 8 millions de personnes, soit un quart des actifs, sont fragilisées face à l'emploi selon l'Observatoire des inégalités.

Les jeunes, les personnes privées d'emploi, les familles monoparentales, les travailleurs pauvres et migrants, les retraités, le monde rural sont les premiers et les plus vulnérables dans ce contexte de crise du pouvoir d'achat.

Les prix alimentaires ont progressé de plus de 21 % en 2 ans, un Français sur trois déclare ne pas pouvoir manger 3 repas par jour et les salaires ne suivent toujours pas.

Résultat : une baisse de -0,8 % du pouvoir d'achat des ménages aux 2 premiers trimestres 2023.

**Seuls le droit au travail, l'accès à une éducation, une formation tout au long de la vie, un emploi de qualité bien rémunéré et l'accès aux droits de tous peuvent s'inscrire dans une lutte efficace contre les inégalités, la précarité, l'exclusion et la pauvreté et participer à une société juste et démocratique.**

**La pauvreté n'est pas une malédiction, c'est le fruit de choix politique**

Le gouvernement a baissé les APL, refuse toute politique de logement, social en particulier.

Comme la montrer la conférence sociale sur les salaires, il refuse d'augmenter le SMIC, d'aller vers l'égalité femme homme immédiatement. Ses coups de boutoir successifs contre l'assurance chômage, contre les allocataires du RSA à travers le projet désastreux France Travail sont autant de choix qui dégradent les conditions de vie et alimentent la misère.

**Pour la CGT, éradiquer la pauvreté c'est :**

- permettre aux personnes éloignées de l'emploi de se réinsérer ;
- tenir compte qu'un tiers des personnes sous le seuil de pauvreté sont des personnes en activité ;
- revaloriser les pensions des retraités, puisque plus d'un million d'entre eux sont sous le seuil de pauvreté ;
- tenir compte qu'un étudiant sur deux est obligé de travailler pour financer ses études.

Face à 40 ans de politiques publiques inefficaces pour endiguer le chômage de longue durée et la précarisation du travail, il est nécessaire d'avoir un travail justement rémunéré qui représente un des vecteurs essentiels de l'émancipation et de l'autonomie des individus.

Les projets menés par les organisations rassemblées au sein du collectif refuser la misère dont la CGT fait partie, montrent que des pistes existent pour garantir un emploi décent à toute personne qui souhaite travailler, quel que soit son parcours de vie.

**Lors de cette Journée mondiale du refus de la misère, associations et organisations veulent faire entendre les voix des personnes privées d'emploi décent et les actions qu'elles mènent quotidiennement pour que leur dignité soit reconnue.**



## EXPERTISE ET RÉPARATION EN CAS DE SINISTRE



Présente dans 19 villes du territoire métropolitain, la MFA a le plaisir de vous accueillir dans ses espaces d'accueil, des agences conçues pour une relation plus humaine, basée sur la solidarité, la proximité et la confiance. Elles sont chargées de traiter l'ensemble des demandes quels que soient les moyens de communication que vous utilisez.

### L'expertise immédiate en région parisienne

Si votre véhicule est roulant, vous avez la possibilité de présenter votre voiture à un expert présent dans les sites d'expertise de la MFA, **en région parisienne** : au 6 bis rue Fournier 92110 Clichy ; au 82-84, Av. du Général de Gaulle 94700 Maisons-Alfort et au 31-37 bd du Maréchal Foch 95210 Saint-Gratien.

- Votre véhicule n'est pas immobilisé du fait du passage de l'expert
- Vous êtes indemnisé plus rapidement
- Vous êtes en relation directe avec l'expert
- Sur place, on vous délivre au plus vite la prise en charge des réparations (selon vos droits à indemnisation) valable dans les garages partenaires de la MFA

### La réparation :

Retrouvez également nos **garages partenaires**.

Dès à présent, vous avez accès à 2200 réparateurs partenaires présents dans toute la France. Il y en a donc forcément un près de chez vous.

**2200 garages  
partenaires sont à votre  
disposition partout en  
France.**

### Pourquoi faire réparer votre véhicule dans un garage partenaire ?

- Pas d'avance de fonds
- Des services complémentaires (véhicule de remplacement pour vos déplacements privés, nettoyage du véhicule à la fin des réparations, garantie des travaux effectués...)
- La certitude en cas de bris de glace, d'avoir accès, tout près de chez vous, aux meilleurs spécialistes de la réparation et du remplacement : Mondial Pare-Brise, A + Glass, Glass Auto Service, Carglass.

**N'oubliez pas de faire  
votre déclaration de  
sinistre(s) dans un délai  
de 5 JOURS.**

Pour plus d'informations sur les espaces d'accueil de la MFA, leurs adresses, leurs horaires et sur ses garages partenaires en France, **rendez-vous sur notre site [mfa.fr](http://mfa.fr) ou flashez ce QR Code à l'aide de la caméra arrière de votre smartphone.**

